



A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS/ELEVEURS DU TERRITOIRE

**Du 16 au 21 mai 2022,
Venez déposer vos déchets ADIVALOR
À la déchetterie de RIBIERS**

Liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :

- **Ficelles de bottes et filets de balles rondes** - Conditionnés en sac ADIVALOR
- **Films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage)** - Conditionnés en sac ADIVALOR ou pliés et attachés
- **Filets paragrêle** - Roulés sans les attaches ni les mandrins
- **BIGS BAGS** - vidés et pliés

ATTENTION, SUR PLACE EN DECHETTERIE, IL N'Y A PAS DE MOYEN POUR DECHARGER VOS DECHETS. SI VOUS AVEZ DE GRANDES QUANTITES de déchets, contactez-nous pour voir si vous pouvez livrer directement au Beynon et obtenir un bordereau de suivi des déchets (BSD).

Ces déchets sont acceptés sous certaines conditions :

- Ils doivent être **conditionnés correctement** (pour chaque type de déchets, voir consignes sur le document joint ou en déchetterie).
- Ils ne doivent **pas être souillés** par de l'eau, de la terre ou autres produits.
- Certains déchets doivent être contenus dans **un sac de collecte spécifique** (sacs distribués gratuitement, en quantité raisonnable, par les agents de la déchetterie).
- Ces déchets **ne seront pas refacturés** par la CCSB aux déposants.
- Ils doivent porter le logo **ADIVALOR**

ATTENTION : tout déchet apporté qui ne respecte pas strictement ces consignes sera refusé par le gardien, vous devrez repartir avec. (Interdiction d'évacuation dans la benne encombrants)

LES SACS D'ENGRAIS, LES SACS PAPIERS AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES DE MARAICHAGE

ne font pas partie des flux collectés en déchetteries.

Vous pouvez vous rapprocher directement de vos distributeurs pour vérifier auprès d'eux les déchets collectés.

Pour plus de renseignement concernant cette collecte : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - Pôle Environnement - Claire BARUS : 04.92.66.25.49 et sur www.adivalor.fr